



Coupure electricité fournis par mon voisin

Par **kvm**, le **17/12/2008** à **19:14**

Bonjour à tous
J'aimerais avoir votre avis sur ce qui m'arrive.
J'ai acheté une grange à aménager il y a 2 ans et demi à mon voisin, il était convenu (oralement) lors de l'achat qu'il me fournisse eau et électricité jusqu'à ce que je sois raccordé aux réseaux. Pour l'eau c'est fait depuis longtemps mais pour EDF c'est plus compliqué. Je vais vous épargner les péripéties (Pas besoins d'extension de réseau, puis en fait si, Extension de réseau demandé, puis accordé au bout de 8 mois puis au final inutile)
Bref le résultat c'est que je vais avoir mon branchement d'ici une semaine ou deux mais qu'en attendant, monsieur mon voisin a décidé de couper.
Je suis donc à la bougie et au chauffage individuel pétrole. Je ne dois pas d'argent à mon voisin, je lui ai toujours payé ses factures.
Je sais que c'est par vengeance qu'il fait ça (la je raconte : mon voisin est un ancien viculteur à la retraite qui loue son bâtiment presque mitoyens à ma maison à un de ses copains avec qui il fait du vin - le soucie c'est juste que ce vin est issu de raisin séchés sur cagette pendant 3 mois grâce à 12 ventilateurs qui tournent quasiment 24h/24.
La première année j'ai pas dit grand chose comme c'était une fois disant expérience mais cette année j'ai gentiment sommé son copain d'isoler le bâtiment, il a gagné du temps, isoler un peu mais pas comme je le souhaité)
Ma question donc c'est tout simplement : même s'il n'y a rien d'écrit mais des preuves de fournitures électriques mon voisin a-t-il le droit de couper le courant de cette façon ?
Mon voisin est conseiller municipale depuis les dernières élections ...
Merci

Par **Tisuisse**, le **18/12/2008** à **08:51**

Bonjour,
Ce qui m'étonne c'est, qu'en 2 ans et demi, vous n'ayez jamais demandé à EDF un branchement personnel. Faites-le rapidement.

Par **kvm**, le **18/12/2008 à 12:40**

BonjourrrrrnMon message était pas clair alors.rnSi si j'ai demandé le branchement au bout d'un an de travaux, il y a donc 1an et demi.rnEDF est passé pour faire un devis, j'ai ensuite payer le forfait de 900 Euro, quelques temps après une entreprise est venu pour planifier les travaux.rnL'entreprise est venu mais n'a pas voulu faire les travaux, expliquant que la distance entre le poteaux EDF et ma maison etait trop importante pour un branchement classique.rnIl à fallut faire une demande d'extension de reseau aupres de la mairie, entre la demande et la decision de la mairie il s'est passé plus 8 moisrnla mairie a donner son accord en septembre et EDF m'a rappeler pour me dire que finalement il n'y avait plus besoins d'extension de réseau.rnPersonne ne pouvait rien changer a ces délais ni à ceux qui restent avant mon branchement dans 1 ou deux semaines.rnrnMon voisin avait il le droit de me débrancher de cette façon, et me laisser sans lumières, sans chauffage, sans alimentation de mon frigo alors qu'il fallait attendre encore 1 semaine ou deux et que personne ne peut acclerer les choses ? dites moi juste oui ou non svprnrnMerci

Par **Tisuisse**, le **18/12/2008 à 12:45**

A mon humble avis, il vous faudrait vous retourner contre votre voisin pour négocier la réalimentation provisoire et, en cas de refus, tenter une action devant la tribunal "en référé" vu l'urgence du problème.

Par **kvm**, le **18/12/2008 à 17:05**

Merci Pour votre réponsernbonne soirée